

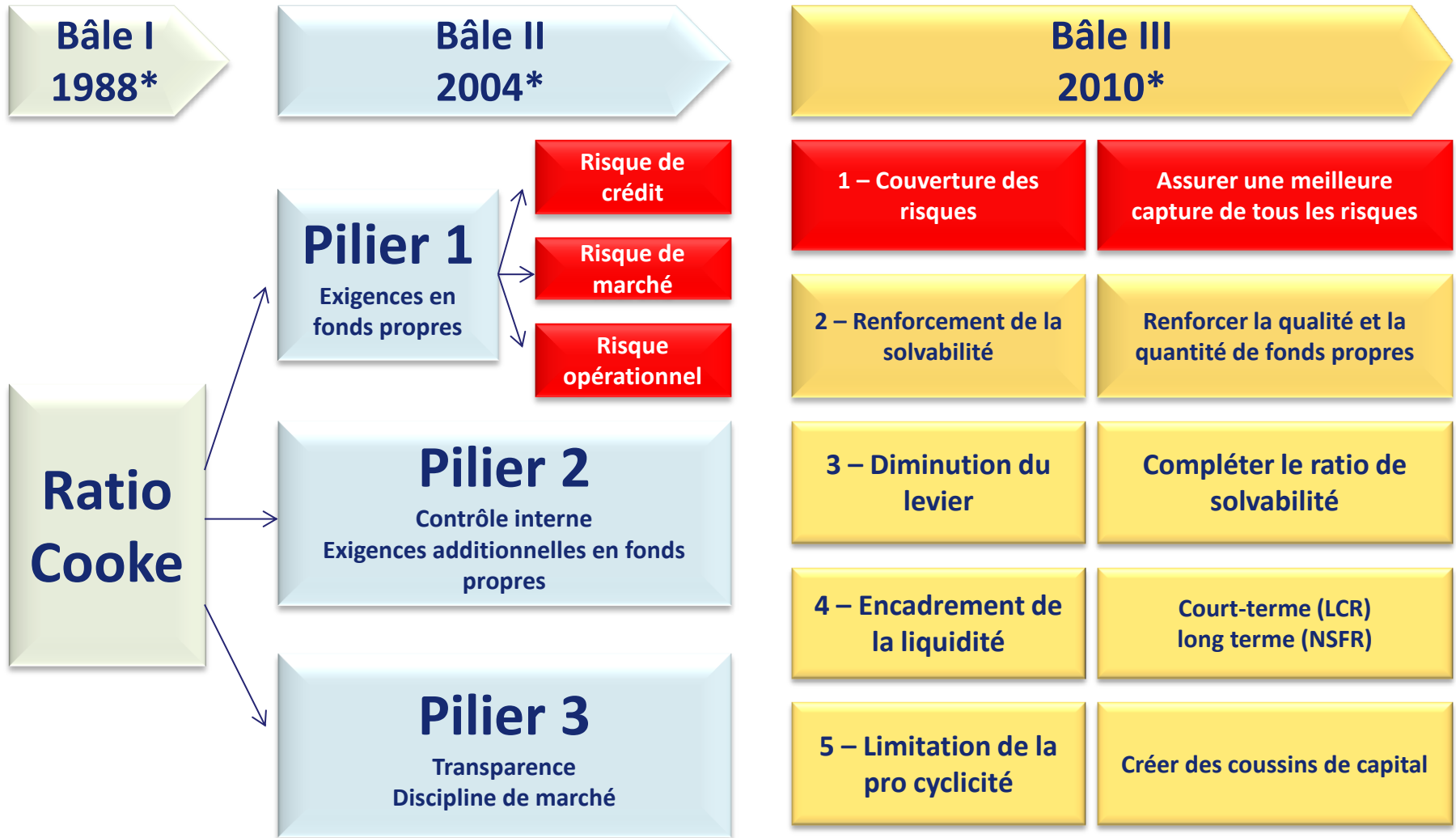
# Les grands enjeux de la finalisation du nouveau cadre réglementaire



*Club*  
BANQUE

La créativité réglementaire toujours à l'œuvre :  
Déjà Bâle IV, après Bâle III ?

# 1. L'enjeu est d'achever la réforme Bâle III (1/3)



\* dates d'adoption des mesures

Repris au niveau européen par **CRD IV/CRR**

# 1. L'enjeu est d'achever la réforme Bâle III (2/3)

Septembre 2011 : le Comité de Bâle lance un Programme d'évaluation de la mise en œuvre de Bâle III. Ce programme (RCAP – *Regulatory Consistency Assessment Program*) comporte trois niveaux :

Niveau 1 : s'assurer de l'adoption de Bâle III dans les délais

Niveau 2 : s'assurer de la concordance des réglementations avec Bâle III

Niveau 3 : **s'assurer de la concordance des mesures produites**

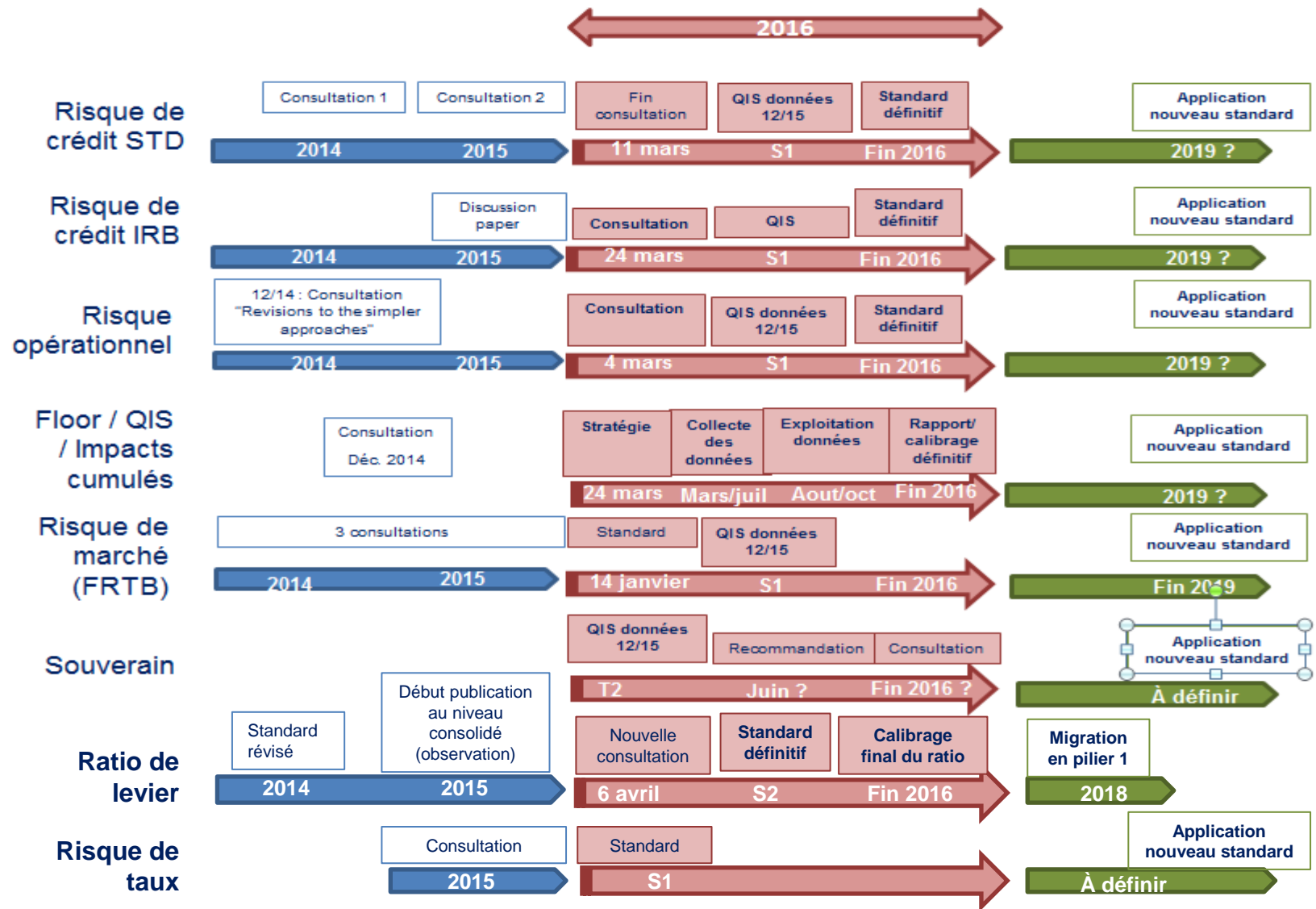


Risque de marché	Janv. et déc. 2013	Rapport sur les RWA dans le <i>trading book</i>
Risque de crédit	Juillet 2013 et avril 2016	Rapport sur les RWA dans le <i>banking book</i>
Cadre réglementaire	Juillet 2013	Équilibre sensibilité, simplicité, comparabilité
Rapport au G20	Novembre 2014	Réduire la variabilité excessive



- 1 – Revue des approches standards
- 2 – Encadrement des systèmes/modèles internes
- 3 – Mise en place de « floors »

# 1. L'enjeu est d'achever la réforme Bâle III (3/3)



## 2. Des méthodes standards renouvelées (1/3)

### 1 – La nouvelle approche standard pour le risque de crédit

#### Les principaux objectifs

- Des calibrations adéquates
- Accroître la comparabilité avec la méthode notations internes
- Accroître la comparabilité entre les banques
- Réduire l'emploi des notations externes

#### Les principales dispositions

- Pondérations plus élevées sur les titres subordonnés, actions et autres instruments de capitaux propres
- Le recours aux notations externes est maintenu
- La pondération des expositions garanties par des hypothèques en fonction du ratio de LTV
- Une pondération majorée pour les expositions avec asymétrie de devises
- Alignement de la définition des « prêts impayés » sur celle des « expositions en défaut » de l'approche IRB
- Alignement des facteurs de conversion du hors bilan avec ceux de la méthode IRB fondation, sauf dans le cas des engagements révocables sans condition

## 2. Des méthodes standards renouvelées (2/3)

### 2 – La nouvelle approche standard pour le risque opérationnel

#### Les principaux objectifs

- Approche sensible aux risques en combinant une mesure standard et les pertes internes
- Réduire la complexité et renforcer la comparabilité

#### Les principales dispositions

La SMA (*Standardised Measurement Approach*) constitue l'approche unique retenue avec la suppression des approches standards existantes et de la méthode AMA :

- Calcul d'un indicateur de référence (BI) dans un système de 5 tranches et coefficients marginaux croissants ; et
- A l'exception des petites banques ( $BI < 1$  GEUR), l'expérience de pertes internes (fonction linéaire des pertes internes annuelles moyennes) est progressivement incorporée dans le calcul
- La SMA agrège les deux composantes *BI Component* et *Loss Component*

## 2. Des méthodes standards rénovées (3/3)

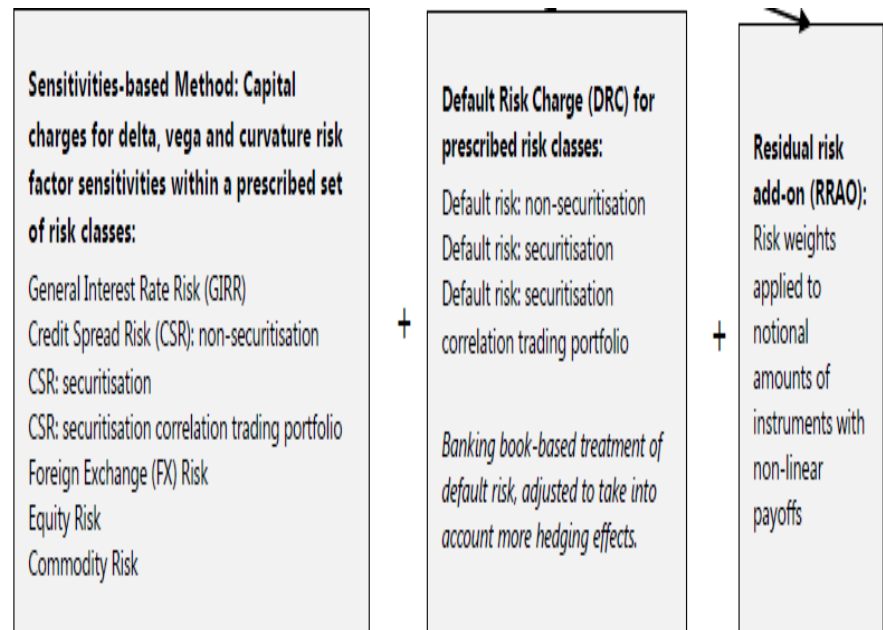
### 3 – La nouvelle approche standard pour le risque de marché

#### Les limites observées :

- Manque de sensibilité au risque :
- Reconnaissance limitée des effets de diversification et de couverture
- Traitement insuffisant pour les produits complexes

#### Les changements apportés :

- **Revue des règles de classification** pour réduire les incitations à l'arbitrage réglementaire
- **3 composantes pour la nouvelle méthode standard**



### 3. Des méthodes internes limitées

➤ **Un champ d'application restreint**

Suppression des modèles	Suppression de la méthode IRB avancée
Banques et autres institutions financières	Entreprises dans un groupe dont
Entreprises dans un groupe dont le total d'actifs excède 50 milliards d'euros	▪ le total d'actifs est inférieur ou égal à 50 milliards d'euros
Actions	▪ et le chiffre d'affaires annuel supérieur à 200 millions d'euros
Financements spécialisés (pour lesquels les banques évaluent les paramètres de modèles)	
Risque opérationnel	

➤ **Un encadrement pour l'évaluation des différents paramètres des systèmes internes (PD, LGD, EAD, maturité)**



## 4. Des méthodes internes encadrées par des floors

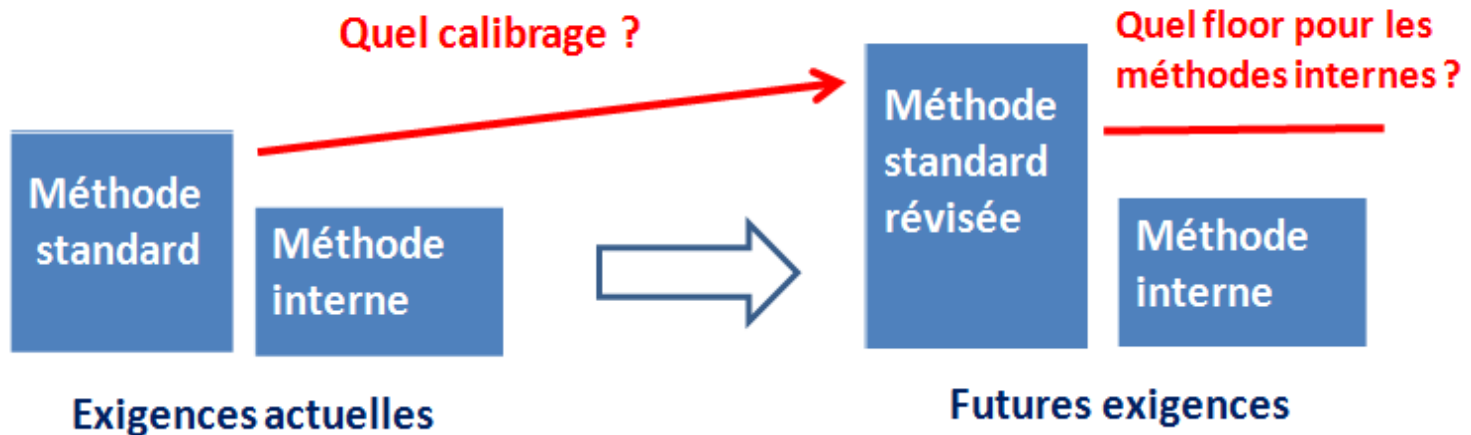
### ➤ Des input floors

	PD	LGD		EAD/CCF
		Unsecured	Secured	
Corporate	5bps	25%	Varying by collateral type: <ul style="list-style-type: none"> <li>• 0% financial</li> <li>• 15% receivables</li> <li>• 15% commercial or residential real estate</li> <li>• 20% other physical</li> </ul>	EAD subject to a floor that is the sum of (i) the on balance sheet exposures; and (ii) 50% of the off balance sheet exposure using the applicable CCF in the standardised approach
Retail classes:				
Mortgages	5bps	N/A	10%	
QRRE transactors	5bps	50%	N/A	
QRRE revolvers	10bps	50%	N/A	
Other retail	5bps	30%	Varying by collateral type: <ul style="list-style-type: none"> <li>• 0% financial</li> <li>• 15% receivables</li> <li>• 15% commercial or residential real estate</li> <li>• 20% other physical</li> </ul>	

### ➤ Des output floors

- au niveau global, entre 60 et 90 % de la méthode standard
- ou à des niveaux plus fins

## 5. Quel calibrage final ?



1 – L'objectif n'est **pas d'augmenter de manière significative** les exigences de fonds propres globales

2 – Les études d'impact sont un élément MAJEUR de la calibration finale

## 6. Quels enjeux sur la gestion interne et quels défis pour les banques ?

### Deux logiques s'opposent :

- La méthode standard pour le risque quotidien et des *stress tests* « top-down » pour le risque extrême → Une supervision très extérieure aux établissements et déconnectée de leur gestion interne
- Mieux intégrer les contraintes de supervision à la gestion interne pour favoriser une meilleure appréciation du risque par l'utilisation de méthodes de gestion plus fines → Une supervision intrusive, mobilisatrice de ressources importantes

### Les banques sont confrontées en même temps à 3 défis qui peuvent affecter leur capacité à financer l'économie :

- Un **choc réglementaire** (Bâle 3) qui enchérit le coût de l'intermédiation en exigeant plus de capital, plus de ressources « bailinable » ...
- Un **choc technologique** qui facilite la concurrence des non-banques : plates-formes qui facilitent les contacts, accès aux moyens de paiement
- Un **choc des taux très bas** qui lamine les marges d'intermédiation bancaire et suscite une recherche de rendement

### Merci de votre attention

Retrouvez les analyses de l'ACPR sur notre site internet : [www.acpr.banque-france.fr](http://www.acpr.banque-france.fr)

La conférence du contrôle de l'ACPR le 16 juin sera consacrée aux nouvelles réglementations bancaires

Frédéric VISNOVSKY Secrétaire général adjoint